

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de GAILLAC

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, son Président,
La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, représentée par Paul SALVADOR, son Président,
La Commune de Lisle-sur-Tarn, représentée par Maryline LHERM, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lisle-sur-Tarn, approuvé le 19/07/2019

Vu la délibération n°CP/2023-02/12.04 de la Commission Permanente du 09/02/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Lisle-sur-Tarn en date du XXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en date du 10/07/2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :**Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, une attention particulière est portée aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028. Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 19/07/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
 - En organisant, dans le cas d'une communauté d'agglomération, entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Au sein de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, sont concernées les communes de : Brens, Briatexte, Cadalen, Castelnau-de-Montmiral, Couffouleux, Gaillac, Giroussens, Graulhet, Lagrave, Lisle-sur-Tarn, Rabastens et Salvagnac.

- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la Commune de Lisle-sur-Tarn en y associant les services de l'Etat, le contrat Bourg Centre étant conduit en coordination avec le contrat Petites Villes de Demain dans lequel est également engagé la commune de Lisle-sur-Tarn.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de la commune de Lisle-sur-Tarn, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet signé le 30/05/2023, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Contexte territorial

En cœur d'Occitanie, le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est constitué de 56 communes 74 383 habitants (Insee 2023). Ce qui en fait le 3ème Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Tarn, représentant 19% de la population du département et le premier EPCI en nombre d'agents avec près de 900 agents.

Situé géographiquement au centre de la zone formée par la métropole toulousaine, l'agglomération de l'Albigeois, le Grand Montauban et l'agglomération de Castres-Mazamet, le territoire bénéficie d'une position attractive dans l'ouest du département. En effet, bien desservi par plusieurs grands axes de communication dont l'autoroute A68 Toulouse - Albi (avec 4 échangeurs sur le territoire) qui le structure, plusieurs départementales (RD988, RD964 et RD999) et la voie ferrée Toulouse-Albi, c'est un territoire ouvert sur des axes de circulation majeurs nord-sud de Paris vers la Méditerranée, et est-ouest.

Son attractivité en fait un territoire dynamique poussé par l'une des plus fortes dynamiques démographiques d'Occitanie, depuis les années 2000 : avec un taux d'évolution annuel de la population de 0,8%, supérieur à celui observé au niveau national (+0,35%), l'intercommunalité a gagné 8500 habitants en 10 ans de 2008 à 2018 soit une évolution de 13%. Ce dynamisme démographique est principalement dû à la proximité de l'aire urbaine toulousaine.

C'est ainsi un territoire d'accueil, à dominante rurale sous influence urbaine en termes de déplacements, d'usage des équipements et de développement économique. Il est engagé de longue date dans la coopération extraterritoriale (contrats de développement, membres de l'interSCoT du Grand Bassin Toulousain, membre de l'AUAT) et doté d'outils de planification et d'aménagement (1er SCoT d'ex Midi-Pyrénées en 2009). L'identité rurale est très affirmée avec de fortes composantes rurales et une densité dans les espaces urbanisés supérieure aux territoires voisins. Enfin, le territoire bénéficie d'une armature territoriale appuyée sur un maillage en bassins de vie, véritable opportunité pour l'équilibre territorial, le développement de l'économie de proximité et le maintien des services.

12 communes du territoire ont bénéficié d'un Contrat Bourg-Centre Occitanie : Cadalen, Castelnau-de-Montmiral, Couffoueux, Gaillac, Giroussens, Graulhet, Lagrave, Lisle-sur Tarn, Rabastens et Salvagnac.

Le maillage territorial identifié au moment de la contractualisation reposait sur celui déterminé par le SCoT en vigueur avec les communes urbaines de plus de 3 500 habitants, les bourgs-ruraux relais polarisés de 2 000 à 3 500 habitants et les bourgs ruraux relais de 1 000 à 2 000 habitants.

A ce jour, le diagnostic territorial réalisé pour l'élaboration du deuxième ScoT et l'élaboration du premier PLUi à l'échelle de l'agglomération met en évidence une armature territoriale organisée **autour de bassins de vie aux composantes rurales fortes** dans lesquels les communes bourg-centres jouent un rôle majeur de polarités de services et d'équipements.

“Les principales polarités de services et d'équipements se concentrent le long de la vallée du Tarn (Gaillac, Brens, Rabastens, Couffoueux, Lisle-sur-Tarn, Lagrave), autour du Graulhéttois (Graulhet, Briatexte) et dans l'espace rural (Salvagnac, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castelnau-de-Montmiral...).

Si le développement résidentiel s'accompagne d'un développement de l'offre de base dans plusieurs communes (Cadalen, Giroussens, Cahuzac-sur-Vère,...), près de la moitié des communes ne disposent que de quelques services et dépendent de ces pôles plus ou moins éloignés pour la satisfaction de leurs besoins de la vie quotidienne. Le rôle de polarités situées dans l'espace rural, notamment au Nord (Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Puycelsi, Cahuzac-sur-Vère), apparaît d'autant plus primordial.

Le développement du territoire s'appuie sur bon niveau d'équipements et services, notamment petite enfance et équipements sportifs. Malgré cela, les perspectives en termes de population engendrent des besoins grandissants en équipements et services de proximité, santé, loisirs et culture.

Les grandes agglomérations extérieures mieux dotées en équipements et services, exercent un pouvoir d'attraction qui pourraient générer des déséquilibres sur le territoire.”

(SCoT et PLUi Diagnostic territorial- rendu intermédiaire - Août 2022 – AUAT)

Présentation de la Commune et de son environnement : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1^{ère} génération.

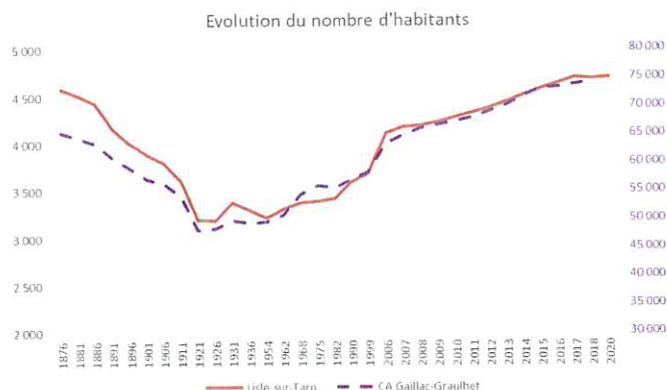
La commune de Lisle-sur-Tarn (4 682 habitants, INSEE 2018) est bordée par la rivière du Tarn côté sud-est, tandis qu'au nord la forêt de Sivens ouvre le secteur boisé des coteaux. Sa superficie totale de 8 656 hectares classe la commune 2^{ème} de l'agglomération (après Castelnau-de-Montmiral) et 7^{ème} à l'échelle du département.



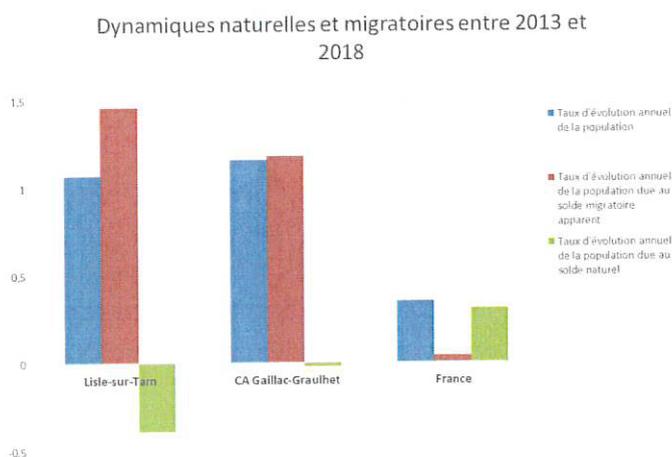
A mi-chemin entre Toulouse et Albi, Lisle-sur-Tarn bénéficie d'un accès autoroutier, d'une desserte par route départementale (RD988) et d'une connexion ferroviaire (ligne Toulouse-Rodez).

1. Evolution démographique

Autrefois ancienne place forte du commerce du vin et du pastel, la population décroît progressivement à partir de 1836 (5119 habitants) à 1926 (3182 habitants) pour retrouver une croissance progressive à partir de 1962 (3308 habitants) jusqu'à aujourd'hui, avec 4 682 habitants recensés (Insee, 2018).

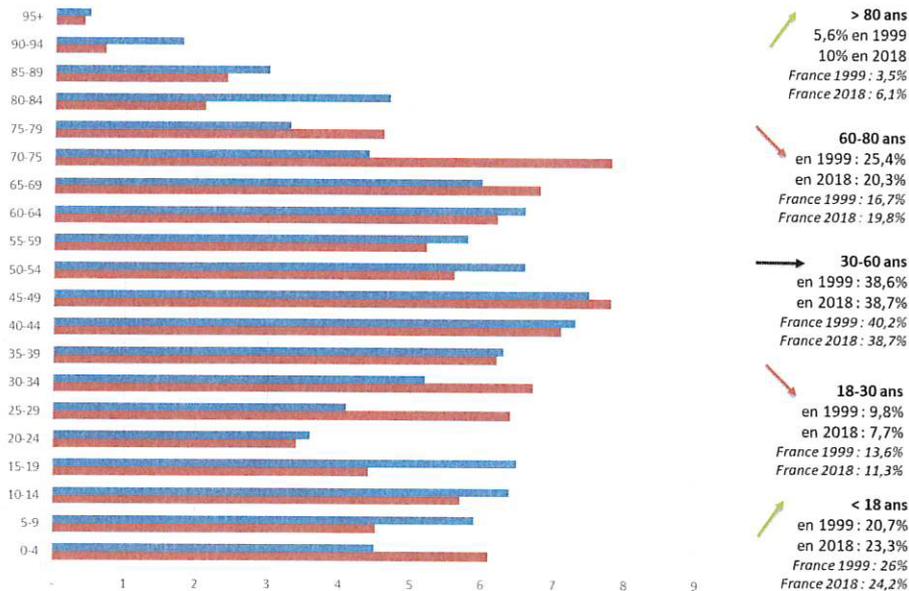


La croissance démographique est accélérée depuis les années 2010 (+10.7% entre 2010 et 2018, soit +1.08% en moyenne annuelle) et sensiblement plus forte que la moyenne départementale (+4.8 % entre 2010 et 2018). Cette croissance démographique est tirée par le solde migratoire, le solde nature étant négatif sur les dernières années.



Sur l'ensemble des catégories d'âges représentées, on souligne une nette progression des plus de 80 ans (passant de 5.6% en 1999 à 10% de la population municipale en 2018) et des moins de 18 ans (20.7% en 1999 contre 23.3% en 2018). En 2018 l'indice de jeunesse est à l'équilibre sur la commune, puisque l'INSEE compte 102 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans.

Répartition de la population par tranche d'âge
Lisle-sur-Tarn

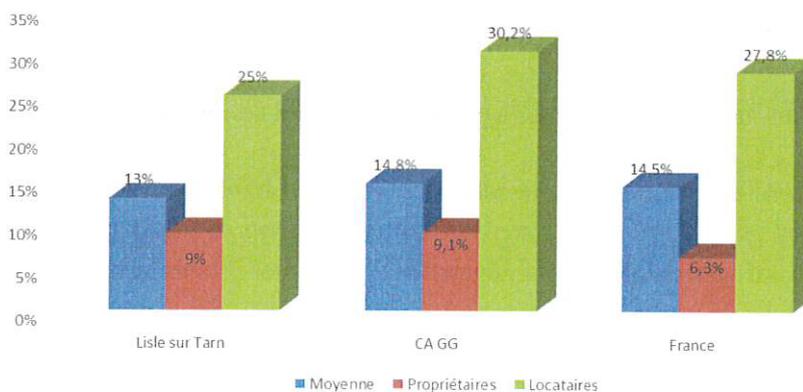


Au-delà des caractéristiques d'âges, le profil de population en fonction des revenus permet de situer les éventuelles difficultés socio-économiques rencontrées par la population et leurs éligibilités à des logements conventionnés.

INSEE 2018	Revenu médian par unité de consommation (en €)	Rapport interdécile	Part des ménages fiscaux imposés
Lisle sur Tarn	21 160	2,9	47,0%
CA GG	20 590	3	48,2%
France	21 930	3,4	43,9%

On observe également un taux de pauvreté plus important chez les locataires par rapport à celui observé chez les propriétaires.

Taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement (2019)



Sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération, 78% des ménages sont éligibles au logement social. De plus, 40% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH.

2. Cadre de vie et équipements

La commune profite d'un cadre paysager riche pour proposer des équipements adaptés :

- Le lac Bellevue au nord de la commune regroupe un espace intergénérationnel composé d'une aire de jeux pour enfants et un circuit de promenade aménagé. Une aire de pique-nique ombragée est disponible ainsi qu'un espace sport.

- Un réseau de chemins et aires de pique-nique aménagés à travers le territoire (forêt de Sivens, randonnées viticoles...)

L'offre culturelle et sportive se résume comme suit :

- Le musée municipal Raymond Lafage, créé en 1890 sous l'impulsion de chercheurs locaux à partir de collections archéologiques issues de collectages de surface. A la fin du XIV^{ème} siècle, le musée bénéficie de dépôts d'État dont notamment des œuvres de Raymond Lafage (dessinateur originaire de Lisle-sur-Tarn du XVII^{ème} siècle). Les expositions de verreries, archéologiques mais surtout les gravures et dessin de Raymond Lafage participent à la renommée du musée.

Fierté de la commune, et véritable acteur culturel, le musée bénéficie de l'appellation « Musée de France » et met en oeuvre un programme scientifique et culturel (PSC).

- Le musée d'Art du Chocolat, lieu d'exposition et d'animation privé, il organise régulièrement des ateliers « découverte » autour du chocolat et propose des goûters d'anniversaire sous forme de chasse au trésor pour les enfants.

- La médiathèque Pierre Viguié située Place Paul Saissac, intégrée au réseau intercommunal de la lecture publique propose également des animations et expositions ainsi qu'un cyber espace.

Le nouveau pôle culturel, inauguré en 2023, permet de regrouper la médiathèque, le musée Raymond Lafage et le bureau d'Office du Tourisme sur un même lieu place Paul Saissac.

En matière sportive, Lisle-sur-Tarn possède 2 stades, 2 courts de tennis, 2 salles omnisports, un dojo, et une piscine municipale couverte d'extérieur réservée au scolaire durant la période hivernale, ouverte au public durant l'été (cette piscine fait l'objet d'un projet de rénovation globale pour une ouverture en 2024).

Des activités comme le tai-chi, le hip hop, la zumba ou le modern-jazz sont proposées par la MJC.

Quant aux équipements de santé, une maison de retraite (composée de 55 chambres individuelles et 4 chambres doubles) propose une unité dédiée à l'Alzheimer avec 13 chambres individuelles équipées. Enfin, 3 médecins généralistes sont installés dans 2 cabinets distincts au sein de la bastide. Le projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle permettra de renforcer les capacités d'accueils de praticiens sur la commune.

Des équipements d'accueil petite enfance, scolaires et périscolaires sont présents :

- Une crèche intercommunale d'une capacité de 32 places, les services et animations du Relais Assistantes Maternelles de l'agglomération, une école maternelle (122 élèves), une école élémentaire (225 élèves) et un collège de 375 élèves.

- 25 assistantes maternelles individuelles avec 86 agréments viennent compléter l'offre d'accueil Petite enfance.

- Les centres de loisirs dont l'accueil périscolaire Municipal (ALAE et NAP) mais aussi extrascolaires (accueil de loisirs municipal ALSH et Centré Aéré de La Courbe). L'offre jeunesse se développe dans le cadre du Projet éducatif communautaire, notamment avec l'aménagement d'un accueil jeunes aménagé au château Bellevue.

- Une école catholique privée de 95 élèves, de la petite section au CM2 vient compléter l'offre enseignante.

Cette dynamique d'équipements est confortée par un riche réseau associatif avec 51 associations tous domaines confondus.

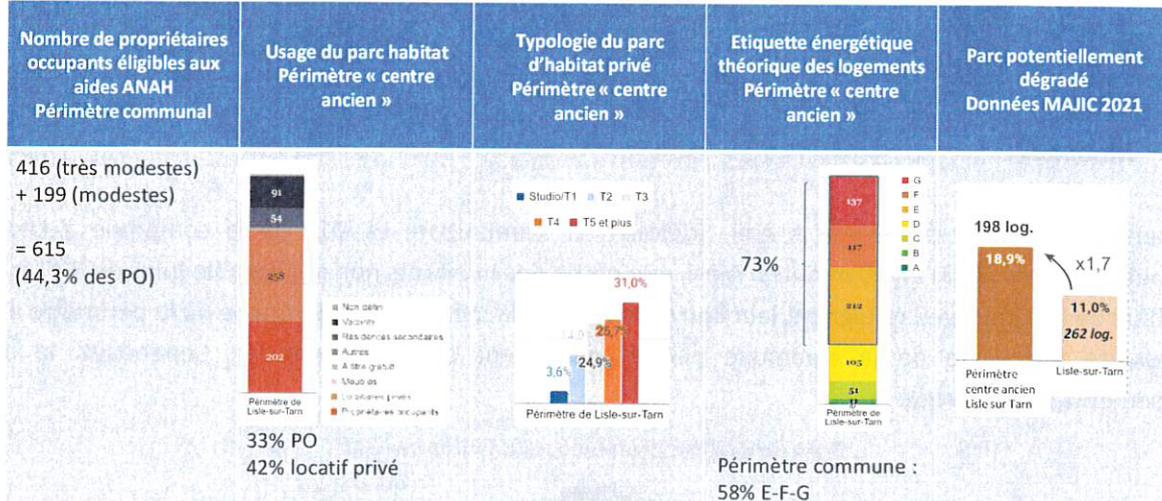
3. Habitat

La superficie communale est importante, majoritairement agricole, le pôle urbain est long du Tarn. Dans les collines, le bâti est plutôt dispersé à l'image de hameaux construits autour de l'activité agricole.

En 2018, Lisle-sur-Tarn comptabilise 2 480 logements dont 83,8 % sont des résidences principales et 5 % des résidences secondaires. L'étude préparatoire à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pilotée par l'agglomération et en cours (échéance T4 2023), a mis en avant dans la phase diagnostic livrée en janvier 2023 les éléments suivants.

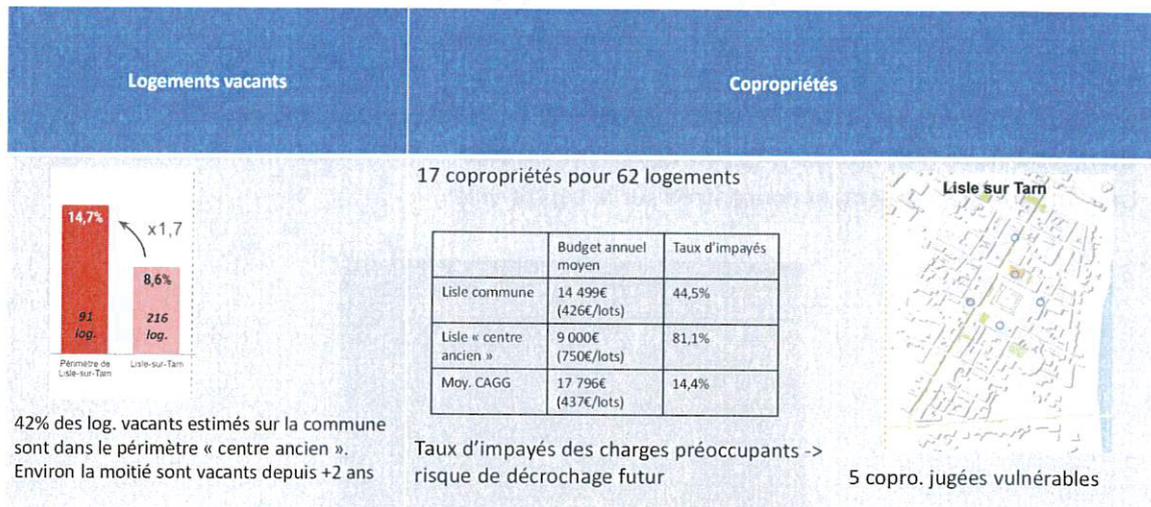
Les points clés du diagnostic OPAH-RU pour Lisle sur Tarn

Source : étude Urbanis pour CAGG - comité de pilotage partenarial OPAH-RU 20/01/2023



Les points clés du diagnostic OPAH-RU pour Lisle sur Tarn

Source : étude Urbanis pour CAGG - comité de pilotage partenarial OPAH-RU 20/01/2023



Les points clés du diagnostic OPAH-RU pour Lisle-sur-Tarn

Source : étude Urbanis pour CAGG - comité de pilotage partenarial OPAH-RU 20/01/2023

Constats / enjeux en matière d'habitat issus des études / documents

Études et entretiens

- Diagnostic en marchant
- Contrôle bourg centre-ville la région occitane
- Convention Petite Ville de Demain
- Extrait diagnostic commercial CCZ
- Note d'enjeux Lisle sur Tarn. CALE B1
- Liste des signalements: péniis

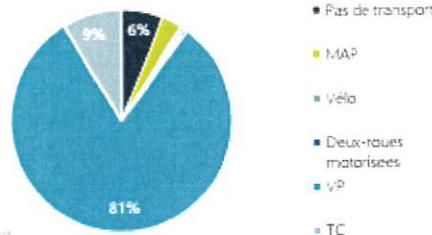
- Un territoire attractif et une **forte croissance démographique**
- Un atout touristique important / Label "petite ville de caractère"
- Bastide historique**
- Cadre paysager riche / Éléments paysagers forts qui participent à la **qualité du cadre de vie**
- Fort **valeur patrimoniale**
- Beaucoup de résidences principales
- Desserte autoroutière et ferroviaire
- Offre d'accueil et d'équipements développée dynamique associative
- Des **espaces publics de qualité** et une offre de proximité complète
- Patrimoine** : mise en place d'un **SPR** en cours. La ville est intéressée par la mise en place d'un dispositif façade en lien avec le tourisme.
- Permis de louer** : en réflexion

- Problématiques de bâti vacant et dégradé** : présence de **poches / secteurs avec de la vacance structurelle**
- Concentration des publics fragiles / **Cœur historique paupérisé**
- Bâti complexe et dense** avec des problématiques de fonctionnement urbain / difficile à réhabiliter
- Coûts de réhabilitation importants
- Velot énergétique il y a beaucoup d'îlots logements qui sont des **passoires thermiques**
- Habitat indigne** : plutôt du manque au RSD
- Copropriétés dégradées** : 2 copropriétés identifiées
- Présence de **termites** (pluôt en proche périphérie)
- Parc locatif principalement concentré dans le C-V
- Une **offre habitat inadaptés aux besoins**
- Marché immobilier moins dynamique dans le centre
- Déficit d'opérateur** sur des opérations complexes
- Manque de logements localisés**
- Places de parking en nombre mais insuffisantes pour accueillir les habitants et les consommateurs

4. Mobilités

Lisle-sur-Tarn est bien connectée à Albi, Toulouse et Montauban. La D10 lie la commune à l'échangeur autoroutier (n°8 de l'A68) en 10 minutes. Ainsi, une partie des habitants non négligeable (plus de 50% travaillent en dehors de la commune) rejoignent leur lieu de travail sur la métropole toulousaine ou le périmètre albigeois. La desserte ferroviaire de la commune permet également ces déplacements. Cependant, la part des déplacements en train reste faible

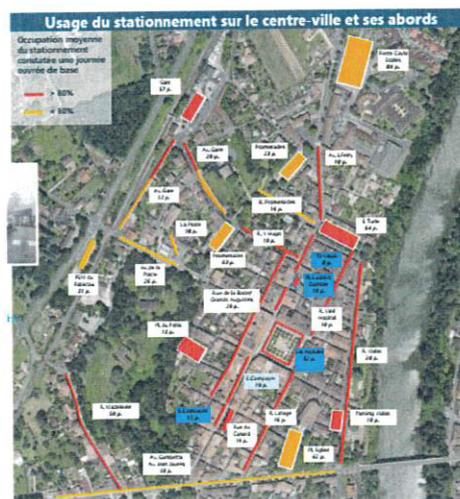
Parts modale des déplacements domicile-travail



Source: données de l'INSEE, 2019

Une étude mobilité menée par la commune (en cours) met en avant les enjeux suivants :

- Un réseau viaire bien structuré et peu de flux importants
- Une offre de stationnement concentrée sur le centre-ville



- Une topographie favorable au développement des modes actifs mais des aménagements très disparates et des cheminements piétons inconfortables

LES MODES ACTIFS

Les itinéraires cyclables

Des aménagements dédiés très disparates

- Les aménagements cyclables existants :
 - Avenue de la Gare (piste cyclable le long du trottoir),
 - Les Promenades (piste cyclable le long du trottoir),
 - Un contre-sens cyclable sur la rue de la Madeleine très dégradé, mal signalé,
 - Une bande cyclable sur la rue du Chemin Vert, mal signalé,
 - Un contre-sens cyclable sur une section de la rue Villeneuve, mal signalé
 - Une piste cyclable sur le chemin de Linieres,
- Des voies vertes (aménagement partagé avec les piétons) :
 - Sentes entre l'esplanade Pierre Cayla et le lac de Bellevue,
 - Autour du Lac de Bellevue,
 - Dans la ZAC du Rivalou,
 - En accès à l'arrêt de la Nozière (accès nord sur parcelles privées).
- Un centre-ville en espace partagé.



LES MODES ACTIFS

Les cheminements piétons

Globalement, des cheminements piétons très inconfortables du fait de l'omniprésence des espaces dédiés à la voiture

- Dans le centre-ville, 2 types de traitements existent :
 - Des cheminements piétons partagés avec la voiture concernant l'ensemble du centre-ville hors place Paul Saissac, rue Porte-Peyrole et rue Etienne Compeyre qui ont fait l'objet d'aménagement de trottoirs,
 - Des cheminements sur des espaces non partagés avec trottoirs. Paradoxalement, cette configuration génère de la vitesse (par exemple, autour de la place Paul Saissac, rue Porte-Peyrole et rue Etienne Compeyre...mais mettent en lumière les axes structurants (axes alors privilégiés par les automobilistes).



L'étude 2022-2023 met en avant des enjeux en termes de mobilité à l'échelle de la commune de Lisle-sur-Tarn (les préconisations en termes d'aménagement seront livrées au second semestre 2023 et partagés avec les partenaires) :

LES ENJEUX DE MOBILITÉ



Les déplacements en voiture : un réseau vieillissant et laissant une trop faible place aux autres usages ce qui augmente l'insécurité et réduit l'attractivité de la ville, des flux de transit faibles mais existants sur le périmètre, un réseau peu maillé sur la partie sud en cours d'urbanisation

→ Sécuriser les voies – Mailler le réseau – Canaliser les flux – Hierarchiser les voies

Le stationnement : une offre encore disponible en périphérie, des tensions qui se renforcent dans le centre-ville

→ Valoriser l'offre disponible - Réguler l'offre en tension

Les modes actifs : un centre-ville déjà partagé mais peu confortable, des aménagements globalement peu sécurisés mais un territoire très propice à l'usage des modes actifs

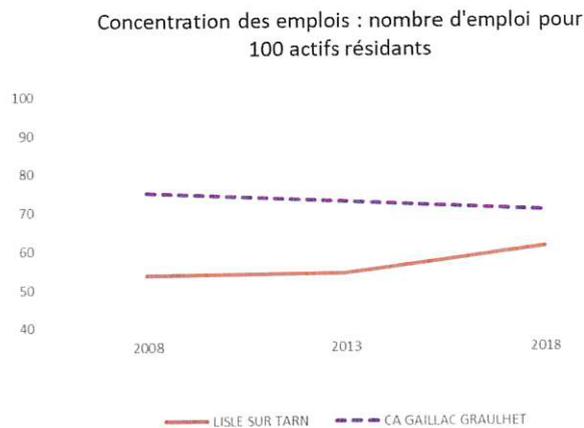
→ Sécuriser les cheminements – Conforter les déplacements sur les axes stratégiques pour la vie locale

Les transports collectifs : une gare dans la ville au potentiel de rabattement très important, 1 ligne de car, 2 navettes urbaines, des atouts à amplifier

→ Etablir une stratégie de rabattement multimodale vers la gare et les 3 arrêts de car LiO

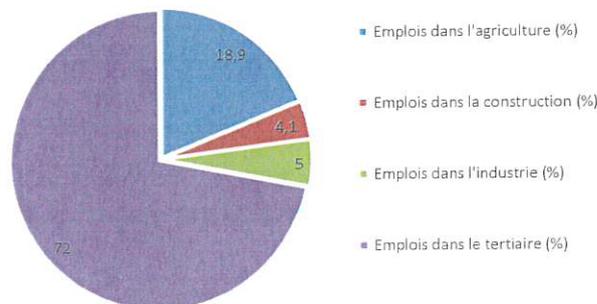
5. Attractivité économique

La situation géographique et le réseau routier existant facilitent les flux domicile-travail. Une majorité d'actifs résidant sur Lisle-sur-Tarn (69%) travaillent à l'extérieur de la commune. L'indice de concentration des emplois (nombre d'emplois sur la commune / nombre d'emplois occupés des résidents de la commune) a augmenté de 53,4 % en 2008 à 60,8 % en 2018. Cela illustre la bonne santé économique du territoire et la diminution de la dépendance aux zones d'emploi extérieures.

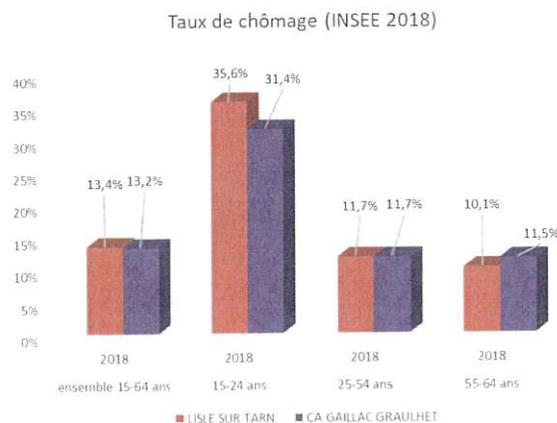


La très grande majorité des établissements implantés sur la commune ont moins de 10 salariés (97.6%), et la plupart des emplois sont affiliés à l'économie tertiaire.

Répartition des emplois par secteur d'activité
 LISLE SUR TARN 2018



Quant au taux de chômage sur la commune, il s'établit en 2018 à 13.4% en cohérence avec le taux de chômage moyen constaté sur le territoire communautaire (13.2%).



La zone de L'Albarette de 12 ha concentre l'activité industrielle et artisanale présence des entreprises comme Dalsud, Etablissements Vargas, Les Ambulances Lisloises, Pépinières Chapus, Entreprise Didier Chastel, Emmaüs, Carrosserie Pradelles.

Concernant l'agriculture, malgré l'importante surface communale dédiée, le pourcentage d'exploitations ayant une superficie agricole (SAU) de plus de 100 hectares en 2010 est de 7,1 %.

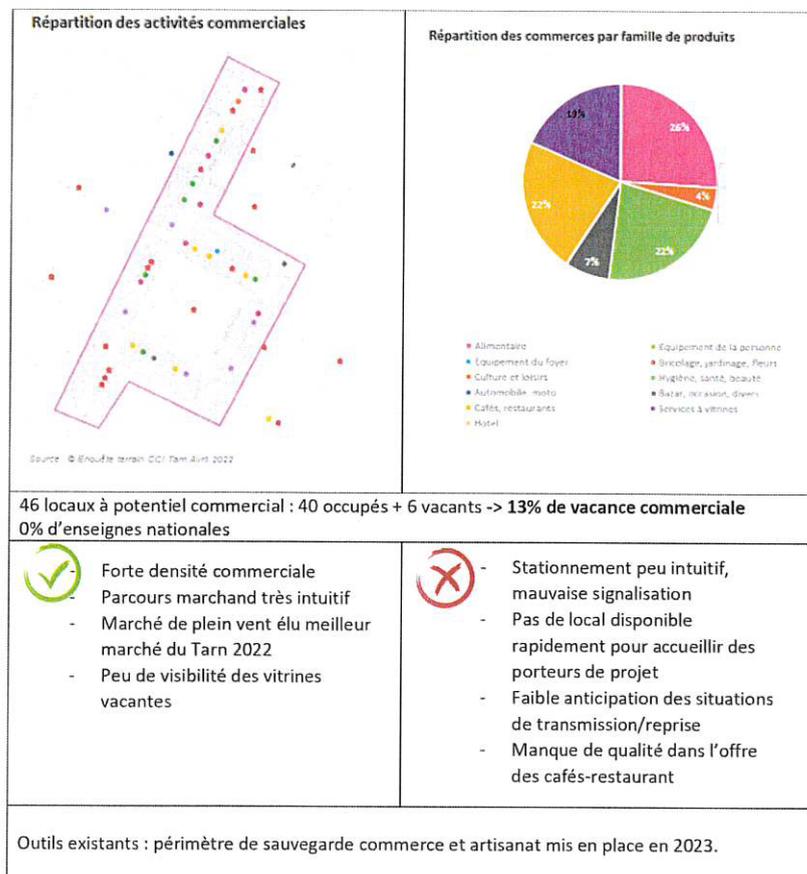
Par ailleurs, on compte au total 110 exploitants agricoles à Lisle-sur-Tarn en 2010

En matière de production viticole, 20 % de la SAU est occupée par des vignes, une dizaine de Domaines et Châteaux produisent les 3 labels présents sur la commune : le Gaillac (AOC), le Gaillac-premières-côtes (AOC) et les côtes du Tarn d'Indication Géographique Protégée.

L'offre commerciale s'organise autour de 2 pôles :

- Le centre-bourg qui regroupe les commerces de bouches, bars, banques, supérette etc. Un marché hebdomadaire s'y tient, le dimanche matin sur la place Paul Saissac.
- L'Intermarché des Robertes, au nord de la commune, est le seul supermarché de Lisle-sur-Tarn.

Le diagnostic mené en 2022 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, pour le compte de l'agglomération dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur économique, a mis en avant les éléments suivants :



La commune a mis en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en 2023 et souhaiterait mobiliser FOCCAL pour mettre en œuvre sa stratégie commerciale en centre-ville.

6. Tourisme

Lisle-sur-Tarn, considérée comme passage obligé du circuit des bastides, bénéficie de ce flux touristique essentiel au fonctionnement de l'économie de la ville. Bien fournie en matière d'hébergements, elle compte 25 gîtes,

hôtels et espaces locatifs pour près de 140 lits, répartis sur toute la commune et son centre historique.

L'offre touristique est dynamisée par des activités liées au patrimoine, à l'œnologie, à la nature et aux événements culturels tel le festival de polar *Lisle Noir* ou le Festival Musical « Les Arts Scénics », les expositions au musée Raymond Lafage.

Des animations proposées (balades, trails, randonnées...) autour des vignes et coteaux mettent en valeur le cadre paysager, composé en majorité de surfaces cultivables à fort caractère viticole. Le château de Surs notamment, (héritage de la famille Surs, construit de 1848 à 1852) constitue un patrimoine remarquable et organise des ateliers de dégustation tout au long de l'année.

La Maison Forestière de Sivers est le point de départ de chemins de randonnées et abrite selon les saisons des expositions temporaires sur l'environnement. Une aire de pique-nique est également à disposition des randonneurs.

Lisle-sur-Tarn a récemment candidaté et obtenu le label « Petite cité de caractère » de par son patrimoine architectural remarquable et son accueil-visiteur de qualité.

Résumé du diagnostic territorial – LISLE SUR TARN

Ci-dessous sont retranscrits des éléments issus de la note d'enjeux rédigée par la CAUE dans le cadre de l'élaboration du contrat Bourg Centre en 2019.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle du coeur historique

> Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité du coeur de ville et améliorer le confort du cadre de vie des habitants

. Poursuivre les aménagements des espaces et des équipements publics, avec notamment

1 - la réalisation d'un Espace culturel en coeur de ville. Équipement majeur, il regroupera l'Office de Tourisme, le musée, la médiathèque, et la salle des fêtes.

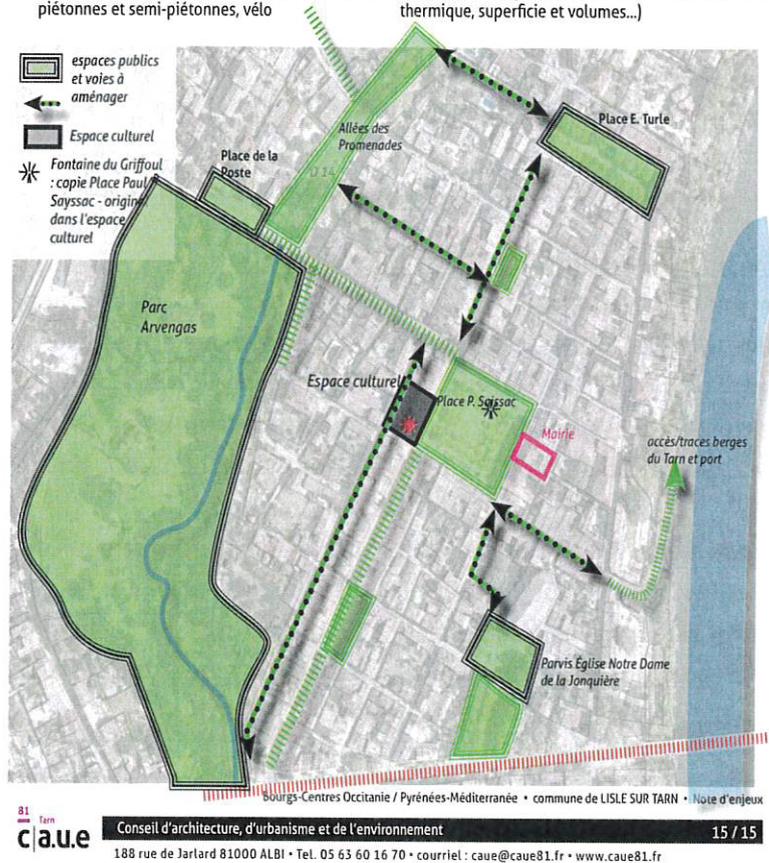
2 - l'aménagement de la Place de la Poste et du Parc Arvengas qui deviendrait un véritable poumon vert en coeur de ville

. Renforcer le réseau des cheminements doux, redonner une place prépondérante aux piétons pour redonner une lecture de la bastide avec ses tracés, lignes et organisation caractéristiques : voies piétonnes et semi-piétonnes, vélo

. réfléchir à une idée de parcours urbain qui mettrait en scène la bastide et ses paysages

> Enjeu 2 : Porter à connaissance et valoriser la richesse patrimoniale de la bastide et de son histoire : son architecture à-pan-de-bois, ses chais, son architecture vigneronne, en s'appuyant sur les études et repérages de l'architecture vigneronne réalisées en 2010/2012 de la bastide et des faubourgs, par les chargés d'études de la mission inventaire du CAUE et les travaux d'une étudiante du Mirail.

> Enjeu 3 : poursuivre la politique d'accompagnement à la réhabilitation et à l'amélioration de l'habitat. Une réflexion pourrait être menée sur les possibilités de transformation de l'habitat en coeur de bastide en y intégrant les exigences actuelles (luminosité, confort thermique, superficie et volumes...)



Approche globale

ATOUS

- Double richesse patrimoniale et paysagère
- Éléments paysagers forts qui participent à la qualité du cadre de vie (Tarn, Combe du ruisseau du Rabistau) (trame verte et bleue)
- Patrimoine historique classé et qualitatif (église, partie de l'hôtel de ville, fontaine du Griffoul)
- Bastide avec une des plus grandes places aux couverts du Sud-Ouest donnant une identité patrimoniale forte, et label « Petite cité de caractère »
- Musée Raymond Lafage (musée de France)

FAIBLESSES

- Espace urbain contraint par des éléments paysagers (Tarn et Combe du ruisseau Rabistau), la voie ferrée et la déviation ; contrainte aggravée par l'existence du Pont sur le Tarn et le passage de la RD 14 qui coupe en deux la zone urbanisable
- Manque d'une trame à l'échelle globale (manque de connexions et de lisibilité entre quartiers et entre nouveaux quartiers et la ville ancienne)
- Manque de lisibilité de la gare ferroviaire (entrée de ville)
- Cœur historique paupérisé

<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec l'A68, desserte ferroviaire, pôle d'échange 2022 sur la RD988 (et connexions avec les bus LiO) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes liées à l'aménagement, stationnement) - Patrimoine bâti en cœur de bastide dégradé - Des équipements publics vieillissants (ex. piscine, salle Pierre Salvat)
<p>OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel touristique à valoriser - Cheminements doux à réaliser : axe « vallée du Tarn à vélo » avec projets d'aménagements en cœur de ville (avenue Charles de Gaulle notamment) - Quartier du Rivalou en construction, liaison entre le quartier et la bastide à consolider - Attractivité pour les populations travaillant sur Toulouse, Albi et Gaillac - Secteur Patrimonial Remarquable (périmètre fixé, règlement à écrire) - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours d'élaboration (mise en œuvre prévue en 2024) 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connexions inter-quartiers défavorisant les déplacements doux au profit de l'automobile - Coûts financiers du patrimoine majorés pour une intervention sur le patrimoine bâti de la bastide - Détérioration des façades, chaussées dégradées. - Sur-influence des aires toulousaine et albigeoise (concurrence commerciale, culturelle et de services)

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation de la ville de Lisle-sur-Tarn, déclinée en plan d'actions, répond ainsi aux enjeux d'une ville en forte croissance démographique et urbaine occupant à l'échelle de l'agglomération une fonction de pôle de centralité. La stratégie de développement et de valorisation de la commune n'a pas été profondément modifiée depuis le premier contrat Bourg Centre (2019), elle s'est étoffée dans le cadre de l'élaboration du programme Petites Villes de Demain dans lequel la commune s'est engagée en 2021.

En conséquence les axes stratégiques énoncés en 2019 sont modifiés pour se conformer à ceux retenus dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et ainsi assurer une plus grande coordination entre les deux programmes. Sur le fond l'axe 1 est celui qui est le plus enrichi, par un focus important sur les enjeux de réhabilitation de l'habitat en centre ancien, en lien avec les défis de lutte contre l'artificialisation des sols et les enjeux mis en avant dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU.

Axes stratégiques retenus dans le contrat Bourg Centre de Lisle-sur-Tarn (2019-2021)	Axes stratégiques retenus dans le contrat Bourg Centre de Lisle-sur-Tarn 2ième génération (2022-2028)
1) Favoriser l'attractivité du cœur de ville historique en aménageant des équipements publics et en requalifiant les espaces publics	AXE 1 : Réinvestir le centre-ville
	AXE 2 : Renforcer le rôle de centralité des communes Bourg Centre
2) Améliorer l'organisation et la qualité urbaine de l'ensemble de la ville	AXE 3 : Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis

Les ambitions du contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028 s'inscrivent en cohérence avec les ambitions du territoire d'agglomération Gaillac-Graulhet tels que retranscrits dans le Contrat Territorial Occitanie. Dans un contexte de définition d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunal à l'horizon 2025, la concomitance des programmes Petites Villes de Demain, Bourg Centre Occitanie et OPAH-RU sur la commune de Lisle-sur-Tarn

constitue une opportunité pour réussir le pari de la revitalisation du centre-ville. L'action participera positivement à la lutte contre l'artificialisation des sols en concentrant les moyens d'action sur la réhabilitation du patrimoine du centre-ville. Les enjeux de transition écologique sont au cœur de cette démarche, et se retrouve de manière transversale dans l'ensemble des orientations stratégiques.

La première orientation stratégique porte sur le réinvestissement des centres-villes par une mobilisation des partenaires et des propriétaires de bâtiments pour réhabiliter et redonner un usage aux locaux aujourd'hui dégradés, vacants ou impropres à leurs destinations. La création et/ou la réhabilitation de logements dans les centres-villes participe à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la lutte contre l'artificialisation des sols. Le programme d'action Bourg Centre ainsi que l'OPAH-RU en cours de définition permettront d'appuyer la dynamique de réhabilitation du bâti ancien en conjuguant l'intervention publique directe et la mobilisation du privé, en articulant dispositif incitatif d'accompagnement des ménages à la rénovation de leurs logements, intervention à l'immeuble ou à l'ilot lorsque la dégradation est concentrée sur un secteur à enjeux, et actions coercitives en complément si nécessaire. L'enjeu porte enfin sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine des communes, par le biais d'intervention sur les bâtiments classés et sur le respect des exigences de préservation inscrites au Secteur Patrimonial Remarquable.

La seconde orientation stratégique amène à mener des actions pour conforter le rôle de centralités des communes Bourg Centre, dans l'offre de services publics, les équipements sportifs, les lieux de culture et de loisirs, les lieux d'activité et de formation ou encore l'offre médicale. Il s'agit également de consolider les centralités commerciales de la commune, en accompagnant les dynamiques commerçantes et en renforçant le cas échéant les outils d'intervention publique en la matière (périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat notamment). Enfin la valorisation touristique des sites constitue un enjeu de développement économique fort pour le territoire, que les collectivités entendent accompagner dans le cadre du programme Bourg Centre.

La troisième et dernière orientation stratégique porte sur les aménagements de la ville pour l'adapter aux défis de demain. Déjà confrontées aux problématiques de mobilités et de stationnement, de chaleur urbaine et de rareté des ressources, les communes devront accompagner de manière pro-active la densification des flux en centre-ville. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le territoire qui nécessite des actions pour aménager le tissu urbain (réfection de voies et de places notamment), fluidifier les mobilités (en centre-ville, en liaison inter-quartier) et favoriser l'intermodalité, et lutter contre le / s'adapter au changement climatique.

1. Réinvestir le centre-ville
 1. Développer des offres de logements en centre-ville, adaptés aux besoins et ressources des habitants
 2. Réhabiliter les bâtis dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines
 3. Préserver et valoriser le patrimoine
2. Renforcer le rôle de centralité des communes Bourg Centre
 1. Conforter les équipements structurants – services publics
 2. Conforter les équipements structurants – équipements sportifs
 3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs
 4. Conforter les équipements structurants – lieux de travail et de formation
 5. Conforter les équipements structurants – offre médicale
 6. Accompagner la dynamique commerciale en centre-ville
 7. Valoriser le potentiel touristique du territoire
3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis
 1. Réaménager les espaces publics

2. Fluidifier les mobilités
3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en **Annexe 1**) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Conformément au souhait de l'ensemble des signataires du contrat Bourg Centre Occitanie de coordonner la gouvernance des contrats Petites Villes de Demain et Bourg Centre, les fiches actions retranscrites en annexe 1 reprennent la numérotation des fiches actions du programme Petites Villes de Demain. Certaines actions PVD ne sont pas reprises dans le contrat Bourg Centre de Lisle-sur-Tarn car elles concernent soit les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, disposition réglementaire spécifique du programme PVD, soit par ce qu'elles concernent les communes de Gaillac et de Rabastens, les 3 communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens étant engagées dans le même programme d'action PVD.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en **Annexe 2**). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur. Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I. en **Annexe 4**) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Le projet de développement du territoire repose sur le diagnostic et le projet d'aménagement stratégique du SCoT en élaboration.

Ce travail est coconstruit avec les 56 communes membres.

Cette vision stratégique est issue d'une part du contexte global de changement et de crises écologique, climatique, énergétique et sanitaire, d'autre part de certaines tendances rencontrées sur notre

Agglomération :

- Un vieillissement de la population lié à l'arrivée de nouveaux habitants et un « creux » démographique qui s'accroît dans les 25-40 ans dans la pyramide des âges.
- Un écart croissant entre dynamique résidentielle et dynamique de l'emploi avec un seul emploi supplémentaire recensé pour 12 habitants de plus sur les 10 dernières années

Fort de ces atouts différenciateurs, l'agglomération met en place un projet volontariste dont les objectifs sont :

- Continuer à accueillir en confortant notre attractivité résidentielle
- Répondre au creux démographique des 25-40 ans en maintenant les jeunes sur notre territoire et en attirant de jeunes actifs tout en répondant aux besoins de nos aînés
- Répondre au déséquilibre croissant en visant un lien beaucoup plus étroit entre accueil de population et création d'emplois, ce qui passera par la mise en œuvre d'une stratégie offensive en matière d'emplois.
- Affirmer notre lisibilité départementale et régionale en s'appuyant sur notre ruralité.

Ces objectifs sont également conditionnés :

- A la mise en œuvre d'un changement de modèle d'aménagement du territoire, nos réflexions les transitions écologique, climatique et énergétiques et en réduisant l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.
- A l'adéquation entre nos ambitions, nos ressources et notre capacité à accueillir dans les meilleures conditions possibles par :
 - la garantie d'une qualité d'accueil et d'une qualité de vie sur notre territoire pour que les gens et entreprises qui y vivent soient heureux.
 - la cohérence entre habitat, emplois, mobilités et équipements pour répondre aux besoins de nos habitantes, habitants, et de nos entreprises.
- A la valorisation de nos ressources naturelles, environnementales, paysagères, patrimoniales, agricoles, sociales, ... dans le cadre d'une démarche de projet.
- Au respect de ce qui fait aujourd'hui notre force : une ruralité organisée autour de petites villes, polarités et communes rurales qui structurent notre territoire au quotidien. Chaque secteur géographique de l'Agglomération et chaque commune aura un rôle à jouer dans l'aménagement de notre territoire dans les 20 prochaines années

Pour traduire nos ambitions pour notre territoire à l'horizon 2044, le Projet d'Aménagement Stratégique se décline en quatre grands défis ci-dessous.



Pour chacun de ces 4 défis, les enjeux ont été synthétisés comme suit :

Partie 1 / UN EQUILIBRE ENTRE LES COMPOSANTES TERRITORIALES >> Synthèse des enjeux

A/ Un territoire rural au positionnement géographique stratégique

LE POSITIONNEMENT REGIONAL DE L'AGGLOMERATION EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

- ▶ L'attractivité de l'Agglomération en lien avec son positionnement géographique stratégique
- ▶ La définition du(des) rôle(s) à jouer par l'Agglomération aux échelles départementales et régionales

B/ Un territoire accessible et connecté

L'ACCESSIBILITE ET LA DESSERTE DU TERRITOIRE

- ▶ La valorisation d'une desserte ferroviaire de qualité
- ▶ La prise en compte des projets d'infrastructures extérieurs au territoire (A69, LGV) et ...
- ▶ ... les liens de l'Agglomération vers ces projets (RD999, RD631, ...)
- ▶ L'anticipation de l'augmentation à venir de l'aire d'influence de Montauban sur le territoire en lien avec sa future desserte LGV

C/ Un territoire attractif aux dynamiques territoriales contrastées

L'ÉQUILIBRE ENTRE ACCUEIL DE POPULATION, SOCIOLOGIES NOUVELLES ET LA CAPACITÉ DU TERRITOIRE À OFFRIR EMPLOI, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

- ▶ La maîtrise de l'attractivité du territoire
- ▶ L'équilibre entre la dynamique résidentielle et la dynamique économique du territoire
- ▶ La réponse au « creux » démographique des 20-35 ans et la capacité du territoire à retenir les étudiants et jeunes actifs
- ▶ La prise en compte du vieillissement de la population dans les besoins notamment en matière de logements, d'équipements et de services

D/ Une armature territoriale organisée autour de bassins de vie aux composantes rurales fortes

UN RÔLE À JOUER PAR CHAQUE COMMUNE DANS UN AMÉNAGEMENT COMPLÉMENTAIRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

- ▶ La prise en compte des différents bassins de vie organisés autour de centralités et de communes partagées entre plusieurs bassins de vie
- ▶ La complémentarité entre les bassins de vie de l'Agglomération et à l'échelle de chaque bassin de vie entre polarités et communes plus petites
 - ▶ Le rôle crucial joué par les polarités dans leur bassin de vie respectif, y compris pour l'attractivité et la qualité de vie des habitants des communes situées autour
 - ▶ La prise en compte des liens avec des polarités voisines : Albi, Cordes-sur-Ciel, Lavaur, Saint-Sulpice, Bessières, Villemur, Monclar, ...
- ▶ La complémentarité dans les réflexions d'aménagement entre communes situées à proximité ou partageant des enjeux en commun (Gaillac-Brens, Rabastens-Couffouleux ...).
- ▶ Le maintien des composantes rurales de l'Agglomération et la réduction de l'artificialisation des sols.

Partie 2 / UNE QUALITÉ DE VIE ET UN BIEN-VIVRE POUR TOUS >> Synthèse des enjeux

A/ Des atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES ATOUTS MAJEURS LIÉS AU CADRE DE VIE ET AUX PAYSAGES

- ▶ Une urbanisation à maîtriser pour préserver les atouts paysagers du territoire
- ▶ Des pratiques agricoles identitaires à maintenir face au développement de formes plus modernes synonymes de dégradation des paysages
- ▶ Un patrimoine paysager et culturel à préserver et à valoriser, sans pour autant geler le développement du territoire
- ▶ Des points de vue remarquables à conserver, notamment en évitant les covisibilités dégradantes

B/ Habitat : un besoin de réponses pour tous les besoins

UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'HABITAT RÉPONDANT AUX DIFFÉRENTS BESOINS

- ▶ La maîtrise de la croissance résidentielle en cohérence avec les enjeux de développement durable
- ▶ La dynamisation des centres anciens et des polarités du territoire et la reconquête des bâtis anciens
- ▶ La diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins locaux, à l'évolution de la structure des ménages et à tous les parcours résidentiels et générationnels
- ▶ Le développement du locatif, notamment social, sur l'ensemble du territoire ...
- ▶ ... et la réponse aux obligations spécifiques liées à la loi SRU sur Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn et potentiellement Couffouleux d'ici quelques années

C/ L'importance des mobilités au sein du territoire

DES MOBILITES ET DES ALTERNATIVES A LA VOITURE A FACILITER POUR TOUTES ET TOUS

- ▶ Le développement d'alternatives à la voiture individuelle et la maîtrise des déplacements : transports collectifs, transport à la demande, covoiturage, intermodalité, modes actifs, « non » déplacements, ...
- ▶ La poursuite des réflexions sur l'organisation des mobilités dans la poursuite des démarches engagées : Plan de Mobilités Rural, Plan Vélo Communautaire, ...
- ▶ La prise en compte du rôle majeur des mobilités dans le fonctionnement des lieux d'activités et de vie, dans les liens inter-quartiers, dans l'accessibilité sécurisée aux équipements, aux arrêts de transports en commun ou encore en matière de lien social.
- ▶ L'organisation et l'optimisation d'une offre de mobilité et d'intermodalité comme vecteur de cohésion territoriale et sociale tout en favorisant la diminution des gaz à effet de serre.
- ▶ Des réponses à apporter pour améliorer des difficultés de circulation : congestion, sécurisation, franchissements du Tarn, stationnement ...
- ▶ Le développement et la sécurisation des modes actifs

D/ Offre d'équipements et de services

UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES DE QUALITE AU PLUS PRES DES DIFFERENTS BESOINS

- ▶ Le renforcement du niveau d'équipements et de services sur le territoire,
- ▶ La prise en compte du vieillissement de la population dans les besoins en équipements du territoire,
- ▶ Le maintien des effectifs et équipements scolaires à l'échelle de chaque bassin de vie
- ▶ L'offre de services à destination des actifs et des entreprises pour favoriser l'attractivité du territoire

Partie 3/ DES FILIERES ECONOMIQUES DURABLES >> Synthèse des enjeux

A/ L'agriculture et la viticulture : une force économique pour le territoire

UNE AGRICULTURE DURABLE QUI NOURRIT LA POPULATION, DEVELOPPE L'ECONOMIE TOUT EN DIMINUANT L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ La protection des moyens de productions : foncier, eau, énergies, ...
- ▶ La reprise / transmission des exploitations agricoles
- ▶ Les liens entre agriculture, viticulture et tourisme
- ▶ Le consommer local et l'approvisionnement local de la restauration collective
- ▶ La gestion durable des espaces forestiers du territoire.

B/ Emplois, activités, filières et offre et besoins répertoriés en matière de développement économique

UNE STRATEGIE ECONOMIQUE VOLONTARISTE ET COMPLEMENTAIRE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION DANS SON ENSEMBLE

- ▶ Un positionnement basé sur un « mix » de 4 thèmes forts : le territoire circulaire, le territoire expérimental, le territoire résidentiel, le territoire aux opportunités géographiques
- ▶ La nécessité de territorialiser en partie l'action
- ▶ Un besoin de renforcer les services d'accueil et d'ancrage des entreprises
- ▶ Des conditions au développement économique à assurer

C/ Diagnostic commercial et logistique

- ▶ La rétention commerciale à améliorer
- ▶ Un équilibre à trouver entre le commerce alimentaire et non alimentaire
- ▶ Le commerce au sein des centralités urbaines : enjeu transversal pour l'habitat, l'équipement, l'accessibilité etc.
- ▶ Le maintien des activités de proximité au sein des centralités urbaines
- ▶ Le maintien de la diversité commerciale
 - ▶ L'appui sur l'armature commerciale existante pour accueillir de nouveaux commerces de proximité
- ▶ Les synergies à encourager entre l'implantation de l'offre en équipements et l'offre commerciale de proximité
- ▶ L'optimisation des espaces de parking très importants
- ▶ La densification des emprises foncières dédiées aux commerces de périphéries
- ▶ Le traitement qualitatif des aménagements commerciaux
- ▶ La désimperméabilisation et la végétalisation des espaces dédiés au stationnement
- ▶ Une accessibilité des commerces par les modes doux et en transport en commun à développer.

Partie 4 / LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

A/ Une ressource en eau au cœur des préoccupations

- ▶ Une tension sur la ressource en eau qui implique de concevoir une gestion raisonnée, dans un contexte déjà tangible de raréfaction de la ressource
- ▶ Une nécessaire conciliation des usages et un modèle agricole à repenser pour satisfaire les besoins prioritaires de façon pérenne
- ▶ Des zones humides à préserver pour leurs diverses fonctionnalités

B/ Une richesse écologique reconnue par différents dispositifs d'inventaire et de protection

- ▶ Une grande richesse écologique à préserver et à valoriser
- ▶ Des continuités écologiques à préserver, restaurer, voire recréer
- ▶ Une pollution lumineuse potentiellement impactante pour les espèces nocturnes à prendre en compte

C/ Air-énergies-climat-risques-nuisances

- ▶ Un cadre réglementaire traduit par 9 PPRN à prendre en compte dans le projet de développement territorial
- ▶ Une nécessaire anticipation en contexte d'intensification des aléas sous l'effet du changement climatique
- ▶ Des activités, notamment industrielles, à concilier avec la préservation d'un cadre de vie qualitatif et attractif
- ▶ Une nécessaire maîtrise des consommations d'énergie via des efforts à fournir en matière de sobriété et efficacité énergétiques
- ▶ Un développement des énergies renouvelables à axer sur trois filières prioritaires : méthanisation, photovoltaïque et bois-énergie

D/ Marchés immobiliers et foncier et Gestion économe de l'espace

UNE GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE REDUISANT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- ▶ Mise en place d'une véritable politique foncière sur le territoire
- ▶ Développement de politiques de revitalisation des centres-bourgs / centres-villes (résorption de la vacance, de l'habitat vétuste, réinvestissement par les populations, services et équipements, redynamisation commerciale, rapprochement des fonctions habitat / emploi...)
- ▶ Enrayement de la dilution des espaces urbanisés et bâtis
- ▶ Priorisation du réinvestissement des espaces urbains (réhabilitation des logements et locaux existants, réinvestissement des friches, des bâtiments agricoles abandonnés...)
- ▶ Limiter le mitage par les espaces bâtis et urbanisés (habitat diffus) mais également par les bâtiments agricoles
- ▶ Délimitation de limite franche entre espaces urbanisés et espaces agro-naturels

E/ Une desserte numérique en cours de déploiement

LA VALORISATION DES OPPORTUNITES LIEES A UNE DESSERTE NUMERIQUE DE QUALITE A VENIR

- ▶ L'amélioration de la desserte numérique du territoire : condition nécessaire à l'attractivité économique et résidentielle dans son ensemble
- ▶ La valorisation de la desserte en très haut débit : une opportunité à court terme pour favoriser le télétravail, la télé médecine, et répondre aux différents usages, besoins et attentes.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **De la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

Le territoire a la chance de connaître une dynamique de projets importante, grâce au tandem communes-agglomération. C'est ainsi que pour renforcer les centralités, les projets bourgs-centres se saisissent des plans stratégiques, programmes d'actions et dispositifs d'appui aux projets mis en œuvre par l'agglomération et ses partenaires :

- Le Programme Local de l'Habitat, les subventions à la production de logement social, le dispositif d'aide à la production de logement locatif public à l'étude, le dispositif du Guichet Unique Renov occitanie Tarn. Ce sujet est de plus en plus crucial pour parvenir à optimiser le potentiel de densification et de renouvellement urbain en lien avec le ZAN
- L'engagement dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec un volet Renouvellement Urbain pour les communes urbaines (dont Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens) L'ingénierie en matière d'action foncière, mise à disposition des communes, et le partenariat avec l'EPF Occitanie
- Le plan climat
- Le schéma directeur économique validé en 2022
- Le schéma de développement touristique établi par le syndicat mixte de la Toscane occitane en mars 2023
- Le Plan de Mobilité et le plan vélo (approuvé en avril 2023)
- Le plan pluriannuel d'investissement scolaire appuyé sur le travail de la carte scolaire
- Le schéma territorial éducation familles en cours d'élaboration et la convention territoriale globale à conclure avec la CAF
- Le programme bourgs-centres et cœurs de villages
- Le fonds de concours d'investissement territorial
- Le fonds de concours pour le matériel événementiel et le matériel d'enseignement musical
- La politique de diffusion et de médiation culturelle appuyée sur la médiathèque intercommunale
- Le projet numérique appuyé sur les conseillers numériques France service
- La stratégie de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et la réflexion sur l'accompagnement des Maisons d'assistantes maternelles
- Le schéma directeur eau et assainissement
- La politique de réduction et valorisation des déchets et la réflexion sur la TEOM incitative
- La politique d'aide aux équipements de baignade et au savoir-nager

Enfin, l'agglomération et chaque commune établissent une feuille de route partagée, au travers d'une convention globale de partenariat, rassemblant les enjeux majeurs partagés, les projets d'investissement partagés, les mutualisations et mises à disposition réciproques. Le plan d'actions Bourg-centre constitue le volet « investissement » de la convention globale de partenariat.

- **Des autres partenaires : EPFO, Chambres consulaires, CAUE, Banque des Territoires --> inchangé**

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Lisle-sur-Tarn et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

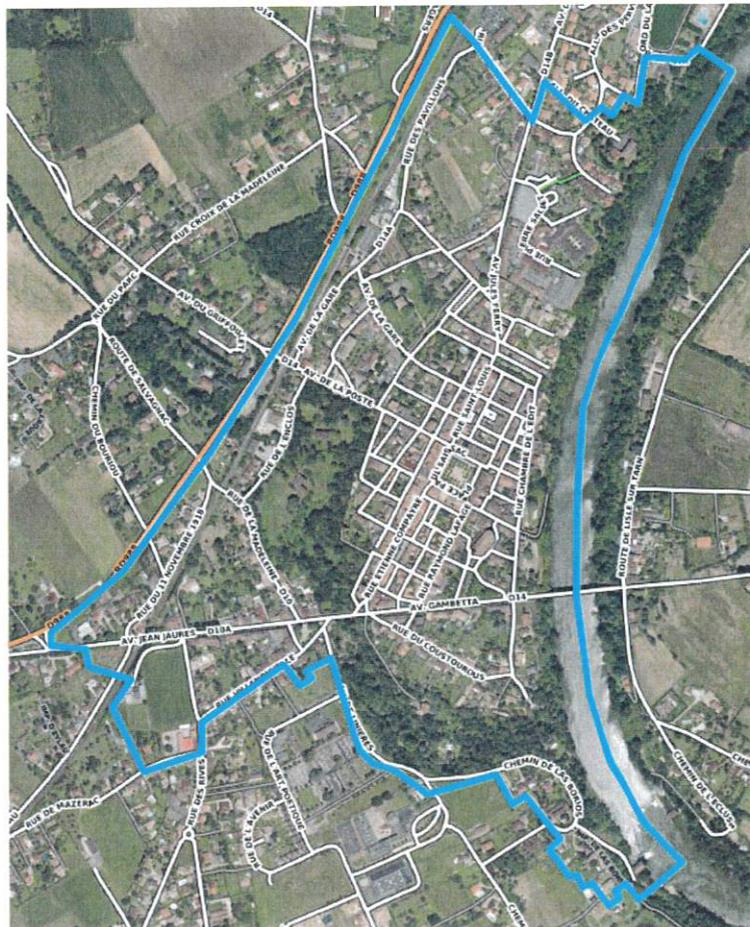
Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Dans le cadre de la convention cadre Petites Villes de Demain 2023-2026, le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire de la commune de Lisle-sur-Tarn est défini sur la base du périmètre Secteur Patrimonial Remarquable, auquel est ajouté au sud-ouest le secteur d'entrée dans la ville par l'avenue Jean Jaurès et le stade. Le périmètre ORT est également poursuivi le long de la RD988 au nord est pour intégrer des secteurs à enjeux (OAP Vignals).

Périmètre ORT Lisle-sur-Tarn 2023



Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées

aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg. En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien. Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **La qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **Le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **Les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **Le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **L'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie. Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc... L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- Les Communes Bourgs-Centres
- L'agglomération Gaillac-Graulhet,
- L'Etat,
- La Région,
- Le Département
- Autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Gaillac (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté d'Agglomération.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement sont inscrits dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

<p>La Maire de la Commune de Lisle-sur-Tarn, Maryline LHERM</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Carole DELGA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Paul SALVADOR</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président du Département du Tarn, Christophe RAMOND</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>



Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Conformément au souhait de l'ensemble des signataires du contrat Bourg Centre Occitanie de coordonner la gouvernance des contrats Petites Villes de Demain et Bourg Centre, les fiches actions retranscrites en annexe 1 reprennent la numérotation des fiches actions du programme Petites Villes de Demain. Certaines actions PVD ne sont pas reprises dans le contrat Bourg Centre de Lisle-sur-Tarn car elles concernent soit les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, disposition réglementaire spécifique du programme PVD, soit par ce qu'elles concernent les communes de Gaillac et de Rabastens, les 3 communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens étant engagées dans le même programme d'action PVD.

Le sommaire des fiches actions du programme Petites Villes de Demain est décrit ci-dessous, les actions grisées correspondant à des fiches actions ne concernant pas la commune de Lisle-sur-Tarn ou étant en lien direct avec la mise en œuvre d'un périmètre Opération de Revitalisation du Territoire. Ces actions ne sont donc pas insérées en annexe 1 du programme Bourg Centre Occitanie de la commune de Lisle-sur-Tarn. Par ailleurs, seules les actions numérotées font l'objet d'une fiche action insérée en annexe, les autres actions étant ici insérées à titre indicatif mais n'étant pas encore suffisamment matures pour faire l'objet d'une fiche action.

ORIENTATION 1 – REINVESTIR LE CENTRE-VILLE

AXE 1.1 – Développer une offre de logements en centre-ville, adaptés au besoin et aux ressources des habitants

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
1.1.2. OPAH-RU	Agglomération	CT
1.1.3. Lutte contre l'habitat indigne	PDLHI, communes, Agglomération	CT
1.1.4. Aides aux travaux de rénovation	Région Occitanie, Agglomération, communes	CT
1.1.5. Périmètre de lutte organisée contre les termites	Communes	CT
1.1.6. Remise sur le marché des logements vacants	Communes, Agglomération	CT
1.1.7. Création de logements sociaux	Communes, agglomération, Etat, Région, Département, bailleurs	CT – MT

AXE 1.2 - Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
1.2.1 Renforcer les outils pour agir sur le foncier	Agglomération, commune	CT

1.2.8 LISLE-SUR-TARN - château Bellevue	Commune	LT
LISLE-SUR-TARN – ancienne distillerie	Porteur privé	MT
LISLE-SUR-TARN – bâtiment actuel du musée Raymond Lafage	Commune	MT

Axe 1.3 – Préserver et valoriser le patrimoine

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
1.3.1 Secteurs patrimoniaux remarquables et plan de gestion Unesco	Agglomération	CT
LISLE-SUR-TARN - restauration de la fontaine du Griffoul	Commune	LT
LISLE-SUR-TARN - restauration des lavoirs	Commune	LT
LISLE-SUR-TARN - rénovation de l'hôtel de ville	Commune	LT
LISLE-SUR-TARN - valorisation de la descente au Tarn via Port Bas	Commune	MT
LISLE-SUR-TARN - restauration de l'église Notre Dame de la Jonquière	Commune	LT

ORIENTATION 2 - RENFORCER LE ROLE DE CENTRALITE DES COMMUNES PVD**Axe 2.1 - Conforter les équipements structurants - services publics**

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.1.1 Maisons France Services	Commune de Gaillac, La Poste	CT

Axe 2.2 - Conforter les équipements structurants - équipements sportifs

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.2.2 LISLE SUR TARN - réhabilitation de la piscine	Commune	CT
LISLE SUR TARN - création d'une aire de jeux multisport	Commune	MT

Axe 2.3 – Conforter les équipements structurants - lieux de culture et de loisirs

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.3.2 LISLE SUR TARN - création d'un pôle culturel	Commune	CT

2.3.3 LISLE SUR TARN - réhabilitation de la salle Pierre Salvét	Commune	CT
LISLE SUR TARN - création d'une nouvelle salle des fêtes	Commune	LT

Axe 2.4 – Conforter les équipements structurants – lieux d'activités et de formation

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.4.1 Renforcer la dynamique d'emploi sur le territoire	Agglomération, organismes de formation et d'insertion par l'emploi	CT
2.4.2 LISLE SUR TARN - création d'un espace de coworking	Commune	CT

Axe 2.5 – Conforter les équipements structurants – offre médicale

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.5.2 LISLE SUR TARN - création d'une maison de santé	Commune	CT

Axe 2.6 – Accompagner la dynamique commerçante en centre-ville

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.6.2 Aides directes aux commerçants et artisans et animations du tissu commerçant de centre-ville	Agglomération, Région Occitanie, communes, associations de commerçants	CT
2.6.3 Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat	Commune	CT

Axe 2.7 - Valoriser le potentiel touristique du territoire

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
2.7 Valoriser le potentiel touristique du territoire	Office du tourisme La Toscane Occitane	CT

ORIENTATION 3 – REINVENTER LA VILLE POUR L'ADAPTER AUX NOUVEAUX DEFIS**Axe 3.1 Réaménager les espaces publics**

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
3.1.5 LISLE SUR TARN - aménagement place Paul Saissac	Commune	CT-MT
3.1.6 LISLE SUR TARN - requalification place de Larmasse	Commune	CT
LISLE SUR TARN - aménagements des entrées de ville (avenue Charles de Gaulle et avenue Gambetta)	Commune, Département	MT
LISLE SUR TARN - requalification de la place Emmanuel Turle	Commune	LT

Axe 3.2 Fluidifier les mobilités

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
3.2.1 Développement des mobilités actives et partagées	Agglomération, Département du Tarn, communes	CT
3.2.3 LISLE SUR TARN - plan de mobilité	Commune, agglomération	CT-MT

Axe 3.3 Lutter contre et s'adapter au changement climatique

Nom de l'action	Porteur de projet	Maturité
3.3.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics et optimisation de l'éclairage public	Communes, agglomération	CT-MT
3.3.2 Convention ENEDIS et offre de service GRDF	Communes, ENEDIS, GRDF	CT
3.3.4 Développement de la production EnR	Communes, agglomération, Département, porteurs de projet privés	CT-MT
3.3.5 Développer les circuits courts alimentaire	Agglomération, communes	CT-MT
3.3.6 Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire	Agglomération, communes	CT-MT

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 ^{de} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : REINVESTIR LE CENTRE VILLE					
Mesure opérationnelle - 1.2.	<i>Etude de faisabilité – château Bellevue</i>				1,6
AXE STRATEGIQUE 2 : CONFORTER LE ROLE DE CENTRALITE DE LA COMMUNE					
Mesure opérationnelle 2.2 Renforcer les équipements structurants – équipements sportifs	<i>Réhabilitation de la piscine municipale</i>				3,6
Mesure opérationnelle 2.3 Renforcer les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs	<i>Création d'un pôle culturel</i>				5,6
	<i>Réhabilitation de la salle Pierre Salvat</i>				1,2,4,6
Mesure opérationnelle 2.4 Renforcer les équipements structurants – lieux d'activité et de formation	<i>Création d'un espace de coworking</i>				4,5,6
Mesure opérationnelle 2.5 Renforcer les équipements structurants – offre médicale	<i>Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle</i>				4,5,6
AXE STRATEGIQUE 3 : REINVENTER LA VILLE POUR L'ADAPTER AUX NOUVEAUX DEFIS					
Mesure opérationnelle 3.1 Réaménager les espaces publics	<i>Aménagement de la place Paul Saissac</i>				2,6
	<i>Requalification de la place de Larmasse</i>				3,4,6
Mesure opérationnelle 3.2 Fluidifier les mobilités	<i>Aménagements cyclables dans le cadre du plan « vallée du Tarn à vélo »</i>				4,6
Mesure opérationnelle 3.3 Lutter contre et s'adapter au changement climatique	<i>Développement de la production solaire : projet de production Institut de la Vigne et du Vin</i>				1

Annexe 3 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE INITIAL ET DES ACTIONS CONDUITES ENTRE 2018 ET 2021

ACTION	PROJET	ETAT	REMARQUES
AXE 1 / Favoriser l'attractivité du cœur de ville historique en aménageant des équipements publics et en requalifiant les espaces publics			
1.1 Réinvestir le cœur de ville historique	1.1.1 Création d'un centre culturel regroupant l'Office de tourisme, le Musée, la médiathèque et la salle des fêtes	Réalisé	Inauguration 2023
	1.1.2 Poursuite de la requalification des espaces publics en cœur de ville	Réalisé / A venir	Aménagements de la place de l'église et monuments aux morts réalisés (en régie, pas de cofinancement) Projets de requalification place de Larmasse, place Paul Saissac et place Emmanuel Turle intégrés au PO 2022-2028
	1.1.3. Poursuite de l'accompagnement de la rénovation de l'habitat	Réalisé / A venir	PLH 2020-2025 en cours OPAH et OPAH RU en cours d'élaboration pour 2024-2029
	1.1.4 Accompagnement de la dynamique commerciale en cœur de ville	Réalisé	Schéma développement économique de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet voté en septembre 2022 Nouveau règlement validé en juin 2022 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat mis en place en 2023
1.2 Valoriser la richesse patrimoniale	1.2.1 Réhabilitation de la Fontaine du Griffoul	Non réalisé	Projet abandonné suite aux prescriptions de l'ABF
	1.2.2 Création d'un parcours urbain valorisant l'architecture de la bastide et son histoire	A venir	
AXE 2 / Améliorer l'organisation et la qualité urbaine de l'ensemble de la ville			
2.1 Développer et favoriser les liaisons inter-quartiers	2.1.1 Aménagement d'un pôle multimodal	Réalisé	Livré en septembre 2022
2.2 Qualifier les zones à enjeux et entrées de ville	2.2.1 Qualifier l'entrée de la zone du Rivalou pour une meilleure lisibilité	A venir	Etude pour plan de circulation en cours (échéance livrable fin 2023)
2.3 Créer des équipements publics adaptés aux besoins des habitants	2.3.1 Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	A venir	Projet reporté en PO 2022-2028
2.4 Conforter le maillage des déplacements doux	2.4.1 Poursuivre l'aménagement des circulations douces et des parcours en continu	A venir	Projet reporté en PO 2022-2028 en lien avec le Plan vélo de l'agglomération

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 ^{de} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : REINVESTIR LE CENTRE VILLE					
Mesure opérationnelle - 1.2.	<i>Etude de faisabilité – château Bellevue</i>				1,6
AXE STRATEGIQUE 2 : CONFORTER LE ROLE DE CENTRALITE DE LA COMMUNE					
Mesure opérationnelle 2.2 Renforcer les équipements structurants – équipements sportifs	<i>Réhabilitation de la piscine municipale</i>				3,6
Mesure opérationnelle 2.3 Renforcer les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs	<i>Création d'un pôle culturel</i>				5,6
	<i>Réhabilitation de la salle Pierre Salvat</i>				1,2,4,6
Mesure opérationnelle 2.4 Renforcer les équipements structurants – lieux d'activité et de formation	<i>Création d'un espace de coworking</i>				4,5,6
Mesure opérationnelle 2.5 Renforcer les équipements structurants – offre médicale	<i>Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle</i>				4,5,6
AXE STRATEGIQUE 3 : REINVENTER LA VILLE POUR L'ADAPTER AUX NOUVEAUX DEFIS					
Mesure opérationnelle 3.1 Réaménager les espaces publics	<i>Aménagement de la place Paul Saissac</i>				2,6
	<i>Requalification de la place de Larmasse</i>				3,4,6
Mesure opérationnelle 3.2 Fluidifier les mobilités	<i>Aménagements cyclables dans le cadre du plan « vallée du Tarn à vélo »</i>				4,6
Mesure opérationnelle 3.3 Lutter contre et s'adapter au changement climatique	<i>Développement de la production solaire : projet de production Institut de la Vigne et du Vin</i>				1

Annexe 3 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE INITIAL ET DES ACTIONS CONDUITES ENTRE 2018 ET 2021

ACTION	PROJET	ETAT	REMARQUES
AXE 1 / Favoriser l'attractivité du cœur de ville historique en aménageant des équipements publics et en requalifiant les espaces publics			
1.1 Réinvestir le cœur de ville historique	1.1.1 Création d'un centre culturel regroupant l'Office de tourisme, le Musée, la médiathèque et la salle des fêtes	Réalisé	Inauguration 2023
	1.1.2 Poursuite de la requalification des espaces publics en cœur de ville	Réalisé / A venir	Aménagements de la place de l'église et monuments aux morts réalisés (en régie, pas de cofinancement) Projets de requalification place de Larmasse, place Paul Saissac et place Emmanuel Turle intégrés au PO 2022-2028
	1.1.3. Poursuite de l'accompagnement de la rénovation de l'habitat	Réalisé / A venir	PLH 2020-2025 en cours OPAH et OPAH RU en cours d'élaboration pour 2024-2029
	1.1.4 Accompagnement de la dynamique commerciale en cœur de ville	Réalisé	Schéma développement économique de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet voté en septembre 2022 Nouveau règlement validé en juin 2022 Périmètre de sauvegarde commerce et artisanat mis en place en 2023
1.2 Valoriser la richesse patrimoniale	1.2.1 Réhabilitation de la Fontaine du Griffoul	Non réalisé	Projet abandonné suite aux prescriptions de l'ABF
	1.2.2 Création d'un parcours urbain valorisant l'architecture de la bastide et son histoire	A venir	
AXE 2 / Améliorer l'organisation et la qualité urbaine de l'ensemble de la ville			
2.1 Développer et favoriser les liaisons inter-quartiers	2.1.1 Aménagement d'un pôle multimodal	Réalisé	Livré en septembre 2022
2.2 Qualifier les zones à enjeux et entrées de ville	2.2.1 Qualifier l'entrée de la zone du Rivalou pour une meilleure lisibilité	A venir	Etude pour plan de circulation en cours (échéance livrable fin 2023)
2.3 Créer des équipements publics adaptés aux besoins des habitants	2.3.1 Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	A venir	Projet reporté en PO 2022-2028
2.4 Conforter le maillage des déplacements doux	2.4.1 Poursuivre l'aménagement des circulations douces et des parcours en continu	A venir	Projet reporté en PO 2022-2028 en lien avec le Plan vélo de l'agglomération

Le Programme Pluriannuel de projet et d'investissement (cf article 6.3) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028

Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028										
CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028 Commune de LISLE SUR TARN (81)										
Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028. L'inscription d'un projet au sein du PPRP 22-28 n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet. Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : - Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert - Inscription dans un programme opérationnel annuel - Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur										
Projets	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Coût prévisionnel de l'opération	Phasage du projet					Observations
					2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
ORIENTATION STRATEGIQUE 1 REINVESTIR LE CENTRE VILLE										
Mesure opérationnelle - 1.2 Réhabiliter les bâtiments dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines										
étude d'opportunité réhabilitation château Bellevue	Commune de Lisle sur Tarn	Lisle sur Tarn	BC, PVD					X		

Le Programme Pluriannuel de projet et d'investissement (cf article 6.3) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028

Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028										
CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028 Commune de LISLE SUR TARN (81)										
Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028. L'inscription d'un projet au sein du PPRP 22-28 n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet. Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : - Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert - Inscription dans un programme opérationnel annuel - Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur										
Projets	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Coût prévisionnel de l'opération	Phasage du projet					Observations
					2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Mesure opérationnelle - 2.2 : Conforter les équipements structurants - équipements sportifs										
Réhabilitation de la piscine de Lisle sur Tarn	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn - secteur lac	BC, PVD	1 113 620 €	X	X				cofinancement Région (100 000€) notifié en octobre 2022
Création d'une aire de loisirs	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn - secteur Rivatu	BC, PVD	547 000 €			X	X		
Mesure opérationnelle - 2.3 : Conforter les équipements structurants - lieux de culture et de loisirs										
Création d'un pôle culturel	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn - centre ville	BC, PVD	1 646 971 €	X					
Réhabilitation de la salle Pierre Sélvet	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn	BC, PVD	n.c.			X	X		
Mesure opérationnelle - 2.4 : Renforcer les équipements structurants - lieux d'activité et de formation										
Création d'un espace de coworking	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn - extra	BC, PVD	60 622 €			X			postuler de demande de labellisation Thés Lieux Occitania déposée en 2021
Mesure opérationnelle - 2.5 : Renforcer les équipements structurants - offre médicale										
Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle	commune de Lisle sur Tarn	Lisle sur Tarn - secteur Rivatu	BC, PVD	2 174 820 €		X	X			cofinancement Région (100 000€) notifié en octobre 2022

Le Programme Pluriannuel de projet et d'investissement (cf article 6.3) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028

Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028										
CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028 Commune de LISLE SUR TARN (81)										
Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028. L'inscription d'un projet au sein du PPRP 22-28 n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur l'accompagnement financier du projet. Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : - Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert - Inscription dans un programme opérationnel annuel - Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur										
Projets	Maîtrise d'ouvrage	Localisation du projet	Territoire à enjeux particuliers (BC, QPV, montagne, littoral...)	Coût prévisionnel de l'opération	Phasage du projet					Observations
					2022	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)	
Mesure opérationnelle - 3.1 : Réaménager les espaces publics										
Aménagement de la place Paul Sébastac	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn centre ville	BC, PVD	n.c.			X	X		2023 : bornes extensibles 50 000€ -> pas de sollicitation Région 2024-2025 : arceaux éclairés
Requalification de la place de Larmasse	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn centre ville	BC, PVD	606 343 €			X			
Requalification de la place Emmanuel Turie	commune de Lisle-sur-Tarn	Lisle sur Tarn centre ville	BC, PVD	n.c.			X	X		
Mesure opérationnelle - 3.2 : Fluidifier les mobilités										
Aménagements cyclables dans le cadre du plan « vallée du Tarn à vélo »	Agglomération Galliac-Draulhat	Lisle sur Tarn	BC, PVD	n.c.			X	X		
Mesure opérationnelle - 3.3 : Lutter contre et s'adapter au changement climatique										
Développement de la production solaire : projet de production Institut de la Vigne et du Vin	Institut de la Vigne et du Vin	Lisle sur Tarn	BC, PVD	n.c.			X	X		